

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Jeudi 25 juillet 2013

Convocation : 16 juillet 2013

Présents : Mlle BALLANDRAS - Mmes JOLY, PONTUS, ROZE
Mrs CHARDEAU, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST

Absents : Mrs COMTE, URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Gouvernance nouvelle EPCI

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, les communes devaient réfléchir au nombre de sièges à attribuer pour la composition du nouveau conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Charolais par accord amiable, comme suit : Charolles : 9 sièges, Palinges : 5 sièges, St Vincent Bragny, St Bonnet de Joux, Vendennes-les-Charolles : 3 sièges, St Julien de Civry, Changy, St Aubin en Charolais, Ozolles : 2 sièges, Martigny le Comte, Oudry, Beaubery, Lugny les Charolles, Suin, Baron, Viry, Champlecqy, Vaudebarrier, St Bonnet de Vieille Vigne, Marcilly la Gueurce, Mornay, Ballore, Grandvaux, Prizy et Fontenay : 1 siège soit au total 47 délégués.

II- Chauffage logement communal

Le Maire rappelle que la locataire ayant déménagée, il convient de rendre la caution de 350 €.

D'autre part, la chaudière à granulés de bois étant mitoyenne avec le logement, le maire souhaite une participation financière pour le chauffage du logement. Au regard de la consommation de granulés depuis le 01 novembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013, le conseil municipal décide de demander à la locataire la somme de 646,25 euros.

III- Fonds concours pour travaux pont

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pont situé sur la VC n°3 a subi de gros dégâts et pour la sécurité, il convient d'effectuer des travaux.

Le pont étant situé sur une Voie Communale, la Communauté de Communes conduira les travaux et participera financièrement à hauteur de 60 % du montant HT. La commune prendra à sa charge 40 % du montant HT des travaux (soit 3 900 € HT).

IV- Demande de subventions

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune peut prétendre à une subvention « Amendes de police » pour la nouvelle signalisation mise en place sur le pont route de Vendennes-les-Charolles. D'autre part, la commune peut être éligible aux subventions PECB et DETR pour l'investissement dans une 2^{ème} chaudière à granulés de bois pour les logements de la cure, à voir avec le Conseil Régional et l'Etat.

V- Indemnité Conseil 2013 receveur municipal

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Mlle FAVROT, chef de poste à la trésorerie de Charolles, une indemnité de conseil pour l'année 2013, d'un montant de 238,35 euros brut (calculée à partir des dépenses d'investissement des trois années précédentes).

Informations et questions diverses

Les travaux d'isolation du logement communal à côté de la mairie vont débuter début septembre par les Ets Pichard.

Une convention entre ERDF et la commune est signée pour la prévenance des coupures de courant suite à des travaux programmés. Si les habitants le souhaitent, ils peuvent communiquer leurs coordonnées à ERDF en se connectant sur le site « erdf-prevenance.fr » pour être informés au plus tôt des coupures sur la commune.

Une convention avec le Conseil général concernant la répartition de l'entretien des aménagements sur le domaine public routier départemental serait à signer, le conseil municipal décide d'attendre avant de signer la dite convention.

Voir pour un autre container vers le cimetière.

Un panneau direction « Champ Ballot » pourrait être ajouté aux panneaux implantés le long de la route départementale n° 33.